



Distribution limitée

CC-90/CONF.004/3. Add
Paris, le 15 octobre 1990
Original : français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE
CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Comité du patrimoine mondial
Quatorzième session

Banff, Alberta, Canada, 7-12 décembre 1990

Point 8 de l'ordre du jour : Suivi de l'état de conservation
des biens culturels inscrits sur la Liste du patrimoine
mondial

Tombouctou

Le tissu ancien de la ville de Tombouctou, inscrite en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial au titre des critères ii), iv) et v), se compose notamment des trois grandes mosquées de Djingareiber, Sankoré et Sidi Yahia et de seize cimetières et mausolées, éléments essentiels des monuments religieux. Lors de l'inscription de ce site, le Comité avait suggéré aux autorités maliennes d'envisager l'inscription de ce bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril, en raison des risques d'ensablement qui menacent Tombouctou. L'ICOMOS avait, par ailleurs, fait ressortir dans son évaluation la vulnérabilité des mosquées.

A la demande des autorités maliennes et au titre du Fonds du patrimoine mondial, un expert s'est rendu sur place du 13 au 21 juillet 1990 (5.274 \$EU). L'objectif de la mission était d'établir un diagnostic de l'état d'altération des éléments ci-dessus mentionnés et d'élaborer un programme de sauvegarde. D'une façon générale, le rapport d'expert souligne l'urgence de la mise en place d'un programme de conservation des mosquées et de réhabilitation de leur environnement, programme qui exigera tant la promulgation d'un dispositif juridique approprié qu'une mobilisation de ressources conséquentes. Outre les mesures d'urgence préconisées dans le rapport, qui est à la disposition des membres du Comité, des études devront être entreprises pour analyser l'état de détérioration des architectures de terre au Mali et les techniques d'intervention. Ce programme d'intervention devrait s'intégrer dans un plan d'aménagement de l'ensemble de la ville.

27 NOV. 1990

Mosquées de Djingareiber, de Sankoré et de Sidi Yahia : Ces monuments présentent le même type de dégradations, la mosquée de Sidi Yahia étant la mieux entretenue en raison de la participation des fidèles à son entretien. Les problèmes rencontrés sont dus à l'effet de l'ensablement. La dégradation des systèmes d'écoulement des eaux de ruissellement, la fragilité des soubassements compromet l'équilibre statique des murs et l'effet de l'érosion hydrique et éolienne altère les parties supérieures.

Mausolées et cimetières : Ces éléments, isolés à la périphérie de la cité, sont fortement exposés à l'érosion éolienne, en raison notamment de la dégradation de la végétation alentour. Une action sur l'environnement est donc à envisager d'urgence pour élever des barrières protectrices, notamment végétales. Le rapport d'expert recommande le reboisement des zones dégradées avec des essences à croissance rapide, associé à une action de sensibilisation de la population sur la nécessité de limiter l'exploitation des végétaux encore existants dont la reproduction est lente.